

# Création d'un club de tennis

## Check-list

### 1. Définition des besoins lors de la création d'un club de tennis

La création d'un club de tennis nécessite un travail préalable: la définition précise des besoins. Autrement dit, il convient de se poser les questions suivantes:

- La discipline choisie (Tennis) a-t-elle des chances d'exister à long terme ?
- Serait-il possible d'organiser une manifestation informative pour débattre de cette question en public?
- Y a-t-il suffisamment de membres potentiels dans notre zone de chalandise qui souhaitent pratiquer ce sport au sein d'un club?
- Qu'est-ce que le club pourrait et devrait proposer à ses membres?
- Disposons-nous du savoir-faire nécessaire pour pouvoir proposer cette discipline sportive dans un club?
- Trouverons-nous assez de responsables et entraîneurs expérimentés pour pouvoir proposer sans problème cette discipline sportive?
- Arriverons-nous à lever suffisamment de fonds pour pérenniser les activités du club?
- Quel sera le mode de financement du club?
- Existe-t-il un potentiel de relève parmi les jeunes membres?
- Pourrons-nous assurer une formation et un perfectionnement par des formateurs compétents?
- Disposons-nous des infrastructures nécessaires ou est-il réaliste de penser que nous pourrons les mettre en place dans un délai utile?
- Est-il envisageable de joindre nos forces à celles d'autres associations sportives en vue d'exploiter des synergies ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients du club de tennis par rapport à d'autres clubs de sport et prestataires dans la région ? Que fera-t-il pour se démarquer des autres ?

### 2. Déroulement de la création, dispositions légales

- Avant l'assemblée constitutive, les initiateurs doivent rédiger un projet de statuts et proposer des membres pour le comité.
- La pratique de la discipline sportive « Tennis » par les membres doit être le but prioritaire de l'association. Le club ne doit pas avoir un but économique (art. 60 du Code civil suisse).
- Convocation orale ou écrite des futurs membres potentiels à l'assemblée constitutive.
- Les personnes volontaires se retrouvent à l'assemblée constitutive en vue de créer le club de tennis. La doctrine majoritaire part du principe qu'il suffit de deux personnes physiques pour créer une association.
- Ordre du jour de l'assemblée constitutive:
  1. Introduction, signification et but de la réunion convoquée par les initiateurs du projet
  2. Election des scrutateurs
  3. Élection du président du jour et du secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal
  4. Attestation de présence (noms, adresses des membres intéressés)
  5. Discussion portant sur le but et l'orientation de l'association
  6. Discussion et approbation des statuts de l'association ; Approbation des cotisations des membres
  7. Élection des membres du comité
- Un procès-verbal de l'assemblée constitutive sera rédigé. Le nom de tous les membres fondateurs devra y être mentionné (liste de présence). Seules les personnes ayant approuvé les statuts de la nouvelle association pourront être considérées comme membres de celle-ci.

### 3. Conditions posées par Swiss Tennis et l'association régionale

Une affiliation à Swiss Tennis offre à chaque club des droits et avantages essentiels. Bien entendu, les clubs doivent, de leur côté, assumer des obligations.

#### *Avantages:*

- Possibilité d'obtenir des subventions de la part des offices cantonaux du Sport-Toto (soumettre la requête avant le début d'une construction)
- Droit à la collaboration dans l'association régionale et droit de vote et d'élection
- Protection par les statuts et les règlements, ainsi que par les organes de Swiss Tennis
- Service de conseil et de documentation de Swiss Tennis
- Possibilité de participer aux cours de formation organisés par Swiss Tennis.
- Droit de commander des licences pour les membres du club
- Droit d'organiser des tournois reconnus de manière officielle par Swiss Tennis
- Utilisation gratuite de l'application de tournois 'Advantage'
- Possibilité de participer aux Championnats Suisses Interclubs et au Club Champion Trophy
- Inscription du club avec ses fonctionnaires dans l'Internet ayant le droit d'utiliser les 'links' disponible
- Etc.

#### *Obligations:*

Par son affiliation à Swiss Tennis, un club accepte de se soumettre aux statuts et aux règlements, ainsi que d'exécuter les décisions et les directives des organes de Swiss Tennis. En plus, il prend les engagements financiers annuels suivants :

- Finance d'entrée de CHF 100.00
- Taxe de membre de CHF 500.00
- Taxes sur les courts (par court) CHF 700.00
- Taxes des équipes Interclubs (par équipe)
  - Juniors CHF 0.00
  - Ligues régionales CHF 100.00
  - Ligues nationales CHF 150.00
- Taxes de licence pour joueurs de compétition: \*
  - Adultes: par licence CHF 70.00
  - Juniors: par licence CHF 40.00

Ces taxes sont en règle générale facturées aux joueurs par le club.

L'affiliation à Swiss Tennis, dans une association régionale n'est possible qu'en cas d'affiliation simultanée aux deux autres organisations.

### 4. Planification et introduction des activités du club

Les conditions suivantes doivent être réunies pour qu'un club de tennis puisse prospérer :

- élaboration d'instruments de direction (charte, instruments organisationnels, concept marketing)
- mise en place et application de règlements sportifs
- conception de plans: planification sur plusieurs années, planification annuelle, plan financier, budget annuel
- mise à disposition de ressources humaines : recruter des moniteurs/trices, entraîneurs/euses et des collaborateurs administratifs ; assurer la formation initiale et continue
- acquisition/mise à disposition des infrastructures et du matériel de sport pour l'entraînement et la compétition
- création d'un réseau relationnel: fédération sportive, autorités communales, entreprises et artisanat implantés au niveau local et régional, médias locaux et régionaux, etc.